

Service émetteur : Délégation départementale
d'Ille-et-Vilaine
Département Santé-Environnement

Monsieur le Maire
35500 LA CHAPELLE ERBREE

Affaire suivie par : Brigitte BACON
Courriel : ars-dt35-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 02.99.33.34.30
Télécopie : 02.99.33.34.19

N/Réf: EL/CYANO/BB
P.J. : 2
Date : 14 septembre 2018

Objet : Contrôle sanitaire des eaux douces de loisirs – **CYANOBACTERIES**

En complément du contrôle sanitaire réglementaire des baignades, fondé sur des analyses bactériologiques, une surveillance des zones de baignade en Ille et Vilaine est organisée pendant la saison estivale 2018, afin de détecter toute prolifération algale -en particulier de cyanobactéries - susceptible d'engendrer un problème sanitaire pour les utilisateurs (démangeaisons, gastro-entérites,...).

Je vous adresse les résultats des campagnes de prélèvements réalisés dans la zone de baignade de votre commune (**Le Barrage**), en vue de la recherche des cellules de cyanobactéries.

Date	Nb de cellules cyanobactéries/ml	Toxines µg/l
04/07/2018	15 100	Non Mesuré
18/07/2018	19 160	Non Mesuré
01/08/2018	89 280	Non mesuré
07/08/2018	204 880	20,9 microcystines totales
13/08/2018	50 220	4,93 microcystines totales
21/08/2018	338 800	5,3 microcystines totales
29/08/2018	143 100	0,6 microcystines totales
04/09/2018	374 800	En cours
12/09/2018	126 640	En cours

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Niveau d'alerte 1 (information) :> 20.000 et < 100 000 cellules par ml

Niveau d'alerte 2 et 3 (Interdiction de la baignade et restrictions possibles de certaines activités nautiques) : > 100.000 cellules /ml

Niveau d'alerte 4 (interdiction de tous les usages) : présence d'une couche mousseuse, forte coloration de l'eau, dépôts importants sur les rives,....

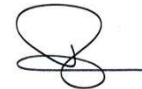
Les résultats des derniers prélèvements réalisés 14 septembre 2018 mettent à nouveau en évidence une très forte présence de cyanobactéries potentiellement toxiques dans la zone de baignade de votre commune **qui dépasse le niveau d'alerte 2** : 100 000 cellules/ml.

Conformément aux recommandations ci-dessus, je vous demande d'y interdire actuellement la baignade et certains usages nautiques occasionnant un contact étroit avec l'eau dans l'attente des résultats des recherches de toxines. Il convient également d'informer les usagers par la pose de panneaux qui devront indiquer la nature du risque et les précautions à prendre (exemple d'information du public en pièce jointe).

La consommation de poissons est également interdite en raison des risques de contamination de la chair du poisson par les cyanotoxines.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire sur ce sujet.

L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires



Marie-Agnès PILARD

Copie : - Préfecture, Service Protection Civile
- Nautisme en Ille et Vilaine - Maison des sports - RENNES
- Département d'Ille-et-Vilaine -Service patrimoine naturel
- Mairie de Saint M'HERVE
- Vitré Communauté - Service sport jeunesse - à l'attention de M. Rossignol

PRESENCE D'UNE TRES FORTE CONCENTRATION DE CYANOBACTERIES « ALGUES BLEUES » DANS L'EAU

(supérieure à 100 000 cellules/ml et concentration en toxines inférieure aux limites de qualité sanitaire)

Les cyanobactéries sont des algues microscopiques qui peuvent se développer dans les eaux douces, peu profondes, tièdes, calmes et riches en nutriments. Les analyses effectuées sur ce site, par la délégation départementale d'Ille et Vilaine de l'Agence Régionale de la Santé (ARS), ont révélé une quantité très importante de cyanobactéries, correspondant au seuil de risque sanitaire de **niveau 2**.

Niveau 1 : concentration de cyanobactéries comprise entre 20 000 et 100 000 cellules/ml

Niveau 2 : concentration de cyanobactéries supérieure à 100 000 cellules/ml et concentration en toxines inférieure aux limites de qualité sanitaire

Niveau 3 : concentration de cyanobactéries supérieure à 100 000 cellules/ml et concentration en toxines supérieure aux limites de qualité sanitaire

Niveau 4 : efflorescence très importante de cyanobactéries dans la masse d'eau, présence d'écumes, de mousses en surface ou de dépôts importants sur les rives

Quels sont les effets sur la santé ?

Les cyanobactéries et les toxines qu'elles produisent peuvent affecter la santé humaine. Les effets actuellement connus sont les suivants :

- lors de contact avec l'eau : irritation de la peau, du nez, de la gorge, des yeux
- lors de l'ingestion de l'eau : maux de ventre, diarrhée, nausées, vomissements

Compte tenu de la présence, en quantité très importante, de cyanobactéries dans l'eau de ce site et des effets possibles sur la santé,

Certaines précautions doivent être respectées

- **La baignade est interdite (veiller tout particulièrement au respect de cette interdiction surtout pour les JEUNES ENFANTS du fait de risques de santé majorés) ;**
- **Pas de restrictions particulières pour les autres activités. Si certaines activités nautiques sont pratiquées, telles par exemple la pratique du canoë kayak, la planche à voile par des débutants, il convient cependant d'éviter tout contact prolongé avec l'eau et d'éviter d'ingérer l'eau ;**
- **En cas d'immersion accidentelle, se rincer abondamment sous une douche ;**
- **En cas d'apparition de troubles de santé, consulter un médecin ;**
- **La consommation de poissons est également interdite en raison des risques de contamination de la chair des poissons par les cyanotoxines.**

Informations complémentaires

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, vous pouvez contacter la mairie ou le Département Santé Environnement de la Délégation départementale d'Ille et Vilaine de l'ARS Bretagne.

PRESENCE D'UNE TRES FORTE CONCENTRATION DE CYANOBACTERIES « ALGUES BLEUESDANS » L'EAU

(supérieure à 100 000 cellules/ml et concentration en toxines supérieure aux limites de qualité sanitaire)

Les cyanobactéries sont des algues microscopiques qui peuvent se développer dans les eaux douces, peu profondes, tièdes, calmes et riches en nutriments. Les analyses effectuées sur ce site, par la délégation départementale d'Ille et Vilaine de l'Agence Régionale de la Santé (ARS), ont révélé une quantité importante de cyanobactéries, supérieure au seuil de risque sanitaire de **niveau 3**.

Niveau 1 : concentration de cyanobactéries comprise entre 20 000 et 100 000 cellules/ml

Niveau 2 : concentration de cyanobactéries supérieure à 100 000 cellules/ml et concentration en toxines inférieure aux limites de qualité sanitaire

Niveau 3 : concentration de cyanobactéries supérieure à 100 000 cellules/ml et concentration en toxines supérieure aux limites de qualité sanitaire

Niveau 4 : efflorescence très importante de cyanobactéries dans la masse d'eau, présence d'écumes, de mousses en surface ou de dépôts importants sur les rives

Quels sont les effets sur la santé ?

Les cyanobactéries et les toxines qu'elles produisent peuvent affecter la santé humaine. Les effets actuellement connus sont les suivants :

- lors de contact avec l'eau : irritation de la peau, du nez, de la gorge, des yeux
- lors de l'ingestion de l'eau : maux de ventre, diarrhée, nausées, vomissements

Compte tenu de la présence, en quantité très importante, de cyanotoxines dans l'eau de ce site et des effets possibles sur la santé,

Certaines précautions doivent être respectées

- **La baignade est interdite,**
- **Certaines activités nautiques présentant un risque de chute important sont également interdites :**
 - **Activités en eaux vives,**
 - **Activités sur embarcations instables (exemple : kayak, skiff, planche à voile,...) pour les débutants,**
 - **Selon les conditions météorologiques, activités dont les risques de chute sont augmentées par fort vent.**

Ces activités sont tout particulièrement interdites aux JEUNES ENFANTS du fait de risques de santé majorés,

- **En cas d'immersion accidentelle, se rincer abondamment sous une douche ;**
- **En cas d'apparition de troubles de santé, consulter un médecin ;**
- **La consommation de poissons est également interdite en raison des risques de contamination de la chair du poisson par les cyanotoxines.**

Informations complémentaires

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, vous pouvez contacter la mairie ou le Département Santé Environnement de la Délégation départementale d'Ille et Vilaine de l'ARS Bretagne.